Culture et démocratie : Vers un changement de regard ?

Emmanuelle Moustier, Edina Soldo

▶ **To cite this version:**

Emmanuelle Moustier, Edina Soldo. Culture et démocratie : Vers un changement de regard ?. 2013. hal-01235375

HAL Id: hal-01235375
https://amu.hal.science/hal-01235375

Preprint submitted on 30 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Culture et démocratie : Vers un changement de regard ?

Emmanuelle Moustier, Maître de Conférences en Sciences Economiques
Edina Soldo, Maître de Conférences en Sciences de Gestion

Aix Marseille Université,
IMPGT (Institut de Management Public et Gouvernance Territoriale),
CERGAM (EA 4225)

Les réticences que les puissances occidentales ont eu à intervenir en Syrie illustrent le fait que la Méditerranée n'est plus le centre du monde qu'elle a été des siècles durant. Epicentre culturel, commercial et politique, elle apparaît aujourd'hui comme une région éclatée et sans avenir unifié dans une « mondialisation » qui dicte la nouvelle marche du monde. Et, c'est désormais une autre mer - celle de Chine - qui semble impulser la dynamique mondiale.
Pourtant, les « révoltes » populaires sans précédent au sud de la Méditerranée ont mis fin à des régimes autoritaires ouvrant une période nouvelle à une jeunesse souhaitant se réinventer un avenir empreint de normes, de valeurs et d'institutions démocratiques.Ces mutations ont été particulièrement spectaculaires du point de vue du régime politique puisque la plupart des pays du Maghreb ainsi que l'Egypte et la Syrie sont de fait engagés dans des transformations plus ou moins radicales, plus ou moins décisives, plus ou moins violentes.

Ces transformations politiques indiquent des dynamiques dont il est difficile aujourd'hui,de mesurer la profondeur, la trajectoire et la destinée au delà des changements politiques qui, bien qu'historiques, pourraient se révéler superficiels ou cantonnés à une sphère limitée. Dans ce contexte, il apparaît essentiel de questionner la notion de démocratie et les conditions d'émergence d'une société démocratique.

Etant considéré ici que la démocratie est un processus culturel qu'il convient de réinterroger en permanence, il apparaît que les sociétés du Sud de la Méditerranée sont sur des trajectoires dont semblent émerger quelques marqueurs forts d'une transition démocratique (Partie 1). Dès lors les activités artistiques ou culturelles, au cœur des processus de structuration sociétale apparaissent comme des vecteurs essentiels qu'il convient de soutenir (Partie 2).

Propos introductif : Des « révoltes » à la transition démocratique dans les PSEM

Décembre 2010 marque le début de la genèse du « Printemps arabe », mouvement qui semble promettre de modifier l'équilibre des forces régionales entre « l'ancien » ordre autoritaire et le nouveau. Ces événements qui ont secoués et secouent encore le monde arabe sont venus bousculer les schémas politiques et démocratiques traditionnels des sociétés méditerranéennes. Ils sont issus de la lassitude et de l'exaspération face à un pouvoir corrompu et traduisent l'essoufflement de ces peuples face à des systèmes qui semblaient jusqu'alors indétrônables, face à des dirigeants au pouvoir depuis des décennies sous des conditions souvent peu légitimes par l'intermédiaire d'une modification de la Constitution pour se faire réélire, d'une manipulation des résultats des élections et d'un support de l'armée. Ce sont des mouvements qui ont réclamé des droits, des libertés et qui ont souhaité se réinventer un avenir.

Plus généralement encore, les pays arabes sont engagés depuis plus d'une décennies dans des politiques de libéralisation économique (privatisation, ouverture des marchés,..) qui se sont traduites par l'émergence d'un régime de répartition de nouvelles rentes notamment dans les domaines de l'importation et de l'immobilier. La libéralisation de l'économie a surtout débouché sur une excroissance du capitalisme de copinage. Avec la crise économique, les comportements de prédation et de généralisation de la corruption ont été de moins en moins supportables et supportés.

Les mouvements ont également révélé une jeunesse diplômée, ouverte sur le monde et adepte des nouvelles technologies. Les réseaux sociaux notamment sont devenus des espaces d'expression privilégiés. M. Guidère (2011) explique que cet engouement est le signe d'une exacerbation des valeurs et des modes d'interaction tribale bien ancrée dans les sociétés du sud de la Méditerranée.

Enfin, ils ont été révélateurs de la grande diversité culturelle des territoires. D'ailleurs, F. Braudel définit la Méditerranée comme étant *« mille choses à la fois, non pas un paysage mais d'innombrables paysages, non pas une mer, mais une succession de mers, non pas une civilisation mais des civilisations entassées les unes sur les autres* » (Braudel, 1990). Les expériences culturelles se confrontent les unes aux autres dans un espace géographique limité.

Quasiment trois ans après le début des « révoltes », l'issue reste incertaine voire inconnue. La transition apparaît alors fragile, émanant d'un processus non linéaire avec des périodes de crises, de tensions voire de retours en arrière. Les économies sont fragilisées et les systèmes de décision désorganisés. Autre difficulté, les gouvernements de transition sont par définition temporaires, incapables, de fait, de prendre des mesures décisives, en particulier sur le plan social alors que la jeunesse est en attente de changements.

Pour le moins, trois constats semblent émerger. Tout d'abord, le rôle que jouent l'armée et les mouvements islamistes, en interne, sera décisif dans le succès ou l'échec du processus en marche. Ensuite, la société civile est en demande de plus de participation, d'ouverture et de légitimité. Ce qui a radicalement changé réside dans la prise de conscience de la société civile dans son pouvoir d'intervenir, de manifester et de participer à la vie publique. D'une certaine façon, ces mouvements peuvent être interprétés comme une tentative de "re-embrayage" entre la société civile et la société politique après une longue période de scission entre les deux sphères. Enfin, les options stratégiques de l'Occident et de l'Europe en particulier, ont été affectées et sont donc à repenser. La communauté internationale amaintenantà réévaluerla réalité changeantedans la région méditerranéenne et à placer au centre de ses politiques de coopération, les questions de développement humaintelles que le chômage des jeunes, des femmes, la santé, l'éducation et plus spécifiquement,lesquestions culturelles.

Tous les traits communs aux « révolutions arabes » ne doivent pas occulter le fait que chaque pays est unique de par son histoire, sa trajectoire politique, socio-économique et démocratique. Toutefois, les conditions d'émergence d'une société démocratique ne reposent-elles pas sur quelques principes fondamentaux voire universels ?

Partie 1. La transition démocratique comme processus culturel au sud

Du Grec ancien *dêmos* qui signifie « une terre habitée par un peuple », et ainsi désigne « l'ensemble des citoyens »le « peuple » par opposition au roiet *kratos* qui désigne le « puissant », le « vaillant » ou encorele « pouvoir », la démocratie est une forme d'organisation politique traditionnellement définie comme le « *gouvernement du peuple, par*

le peuple et pour le peuple » selon la formule désormais célèbre d'Abraham Lincoln[1]. Pourtant, sous l'apparente évidence de ces termes, la notion de démocratie revêt en fait une grande polysémie dont témoignent des interprétations variées selon les disciplines académiques mais également selon les pratiques, les époques et les pays. Réfléchir aux liens entre culture et démocratie en Méditerranée implique ainsi un premier détour par cette notion de démocratie et un premier questionnement autour des conditions d'émergence d'une organisation démocratique, afin de s'accorder sur quelques principes fondamentaux.

I. La notion de démocratie et les conditions d'émergence d'une société démocratique

La spécificité d'un système démocratique semble être liée au fait que les gouvernés sont censés être dans le même temps les gouvernants. Le peuple ou l'ensemble des citoyens, apparaît donc à la fois sujet du pouvoir politique et souverain, soit détenteur de ce pouvoir. C'est en cela qu'un système démocratique est supposé agir dans l'intérêt du peuple. La question des modalités d'exercice du pouvoir par le peuple est dès lors centrale et a donné lieu à de nombreux travaux.

L'idéal démocratique trouve son origine dans la Grèce antique, au sein du régime politique mis en place à Athènes entre le VI^{e} au IV^{e} s. avant J.-C. Identifié aujourd'hui sous le vocable de démocratie directe parce que les lois étaient débattues et votées par l'assemblée des citoyens (*ekklèsia*)[2], ce régime est généralement présenté comme la seule expérience démocratique vraiment aboutie (Gaxie, 2013 ; Castoriadis, 2010, Rancière, 2005) et ce jusqu'à l'avènement de la forme moderne de démocratie élective libérale. Si certaines villes médiévales (communes), en Flandre et en Italie notamment connaissent des expériences proches de la démocratie, il faut attendre le XVII^{ème} siècle et l'affirmation des grands principes du libéralisme politique et des Lumières, suivis de l'établissement de gouvernements représentatifs (gouvernements exercés par des représentants du « peuple »,

[1] Formule prononcée lors du *discours de Gettysburg*du président Abraham Lincoln, le 19 novembre 1863 à Gettysburg, à l'occasion de la cérémonie de consécration du champ de bataille qui avait fait 51 000 victimes parmi les soldats de l'Union et de la Confédération entre le 1er et le 3 juillet 1863.

[2] Il s'agit alors à la fois d'une philosophie et d'une expérience politique, avec l'exemple d'Athènes : les réformes de Solon, de Pisistrate, de Clisthène ont permis de faire avancer l'édification du système démocratique athénien qu'Éphialtès et Périclès ont par la suite parachevé. Cf. notamment sur ces questions les travaux de C. Castoriadis, publications posthume de 2008 ou 2010, ou de J. Rancière, 2005. Il est à noter cependant que ce régime démocratique ne concernait à l'époque que l'ensemble des citoyens, donc ni les esclaves (qui n'avaient aucun droit), ni les femmes(qui n'avaient ni droit juridique ni droit politique)et ni les« métèques » (qui eux n'avaient pas de droit de sol, bien qu'étant soumis à l'impôt, voire aux liturgies). A ce titre, un exemple très connu : Aristote, non citoyen puisque métèque, ne put acquérir le terrain du Lycée et dû recourir au service d'un ami, afin d'y fonder l'école péripatéticienne.

élus par les citoyens) pour que l'on assiste à l'émergence d'une nouvelle forme de démocratie moderne, la démocratie représsentative[3]. Dès lors, alors que la désignation des gouvernants par l'élection, réservant le pouvoir à « quelques-uns » et non « à tous » était considérée comme un procédé aristocratique voire « oligarchique » (Aristote, 1293, livre IV, 8), elle s'impose progressivement comme une forme particulière, puis comme la seule forme de démocratie imaginable, connaissant son triomphe dans les démocraties libérales occidentales dès le XIX^{ème} siècle. Aujourd'hui, les formes contemporaines de représentation élective sont généralement assimilées à des démocraties et, à l'exception de quelques cantons suisses, toutes les démocraties sont représentatives (Gaxie, 2003).

En parcourant les très nombreuses définitions proposées à travers les siècles par les différentes disciplines des sciences humaines, il apparaît que la démocratie se caractérise à la fois par des « institutions » au sens formel (textes juridiques, pratiques, régimes ou modalités d'organisation et de structuration des sociétés…) mais également par des « institutions » au sens informel (des principes, des valeurs, des normes à respecter ou à atteindre). Sur cette base, différentes traditions intellectuelles relevant du droit, de la philosophie, de la science politique… sont centrées sur le commentaire et souvent la célébration de ces composantes institutionnelles. Des traditions critiques recensent les limites ou les insuffisances des démocraties concrètes et proposent des aménagements pour les rendre plus authentiques. Aussi, pour clarifier la notion de démocratie, cette distinction entre des institutions démocratiques au sens normatif et leur incarnation dans des institutions formelles au sein de régimes politiques nous paraît être une première entrée.

1. La démocratie comme ensemble de règles du jeu

Dans sa définition minimale et procédurale au sens de N. Bobbio, une organisation politique sera considérée comme démocratique si elle garantit « *un ensemble de règles de procédures pour la formation de décisions collectives, dans lequel la participation du plus grand nombre est prévue et facilitée* » (Bobbio, 1984, *avant-propos*). Deux règles principales découlent de cette acception : *l'ensemble des citoyens* doit participer à la décision « *directement ou indirectement* » et la décision doit être prise après une libre discussion, à « *la majorité* ». Dans les systèmes démocratiques libéraux, cette règle de la majorité s'accompagne du principe tout aussi fondamental selon lequel toute minorité, à un moment donné, a le droit de devenir, par

[3] Principes fondateurs des démocraties libérales occidentales promulgués en Angleterre à la fin du XVIIème siècle (*Habeas Corpus Act* : 1679 puis *Bill of Rights* : 1689) puis aux Etats-Unis (*Déclaration d'Indépendance* en 1776) et en France (*Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen :* 1789*)*

recomposition des associations de citoyens, une majorité. Ainsi, la démocratie est aujourd'hui généralement associée aux régimes représentatifs fondés sur l'exercice du suffrage universel censé donner à chacun un moyen égal d'influencer l'orientation des grandes décisions. « *La démocratie est le régime dans lequel la participation à la décision est assurée à un nombre toujours plus grand de citoyens* » (Ricoeur, 1998, p. 404).

Cette première approche formelle précisant les quelques règles du jeu essentielles, repose sur la nécessité de mettre en place des institutions effectives, garantes d'une décision collective acceptable par l'ensemble des citoyens. « *Afin qu'une décision prise par des individus (un, plusieurs, beaucoup, tous) puisse être acceptée comme une décision collective, il faut qu'elle soit prise sur la base de règles (peu importe qu'elles soient écrites ou coutumières) qui établissent quels sont les individus autorisés à prendre les décisions contraignantes pour tous les membres du groupe, et sur la base de quelles procédures [ils sont autorisés à le faire]* » (Bobbio, 1991, pp. 4-5).

C'est ainsi que les travaux relatifs à la définition des systèmes démocratiques insistent sur des institutions essentielles, à commencer par celles garantissant la « liberté » et la « sincérité » du vote des citoyens et permettant à ces derniers de choisir « en conscience » et de manière « autonome » leurs représentants. Si certaines technologies et règles de droit y contribuent (secret du vote garanti par l'isoloir, répression des fraudes et des corruptions…), c'est surtout la sincérité de la compétition publique, notamment de la compétition électorale, fondée sur le principe de pluralisme politique, qui est devenue le principal critère de définition et d'identification des démocraties (Gaxie, 2013). Le pluralisme politique, partisan, idéologique et médiatique est en effet considéré comme le moyen d'assurer l'authenticité des processus de représentation. Au moment des élections, les citoyens doivent ainsi pouvoir choisir entre plusieurs alternatives réelles, soit des candidats proposant des programmes différents.

Il est par ailleurs fait référence à la doctrine de l'Etat de droit au sens fort du terme, « *c'est-à-dire de l'Etat qui non seulement exerce le pouvoir* sub lege, *mais aussi dans les limites qui émanent de la reconnaissance constitutionnelle des droits de l'individu* » (Bobbio, 1991, p.6). Les travaux de Hans Kelsen, théoricien du positivisme juridique, relatifs notamment à la hiérarchie des normes et à la reconnaissance d'une « norme fondamentale », la Constitution, sont ici évoqués (Kelsen, 1932, 1962). D'un point de vue formel, les caractéristiques d'un système démocratique tendent à s'étoffer impliquant dès lors, le respect de la Constitution, la séparation des pouvoirs, notamment celle entre la branche exécutive et le pouvoir

juridictionnel, l'Etat de droit, le contrôle de constitutionnalité des lois, la subordination des armées et de l'administration au pouvoir civil… La démocratie apparaît ainsi comme une forme d'organisation politique ayant généré les institutions nécessaires à la gestion de la complexité des Etats modernes. En cela, comme le rappelle P. Ricoeur, les systèmes démocratiques n'éliminent pas les conflits mais garantissent la confrontation des intérêts, la négociation et par là même la gestion « non violente » de ces conflits. « *La démocratie n'est pas un régime politique sans conflits, mais un régime dans lequel les conflits sont ouverts et négociables selon des règles d'arbitrage connues. Dans une société de plus en plus complexe, les conflits ne diminueront pas en nombre et en gravité, mais se multiplieront et s'approfondiront*. » (Ricoeur, 1996, p. 300).

2. La démocratie comme idéal

Quelle que soit la manière dont les auteurs conçoivent la réalisation concrète d'un système démocratique, il apparaît que les règles formelles essentielles ne sont pas suffisantes. Elles ne peuvent se passer de principes qui, plus que des règles procédurales, vont représenter les fondements axiologiques de ces dernières. Rares sont les écrits en effet, même parmi les approches les plus « réalistes » qui se détachent totalement de la seconde acception, substantielle, normative de la démocratie. Ainsi pour N. Bobbio, « *un Etat démocratique est toujours lié, pour lui, à un idéal de liberté et de justice qui se concrétise juridiquement dans les droits de l'homme* » (cité in Champeil-Desplats, 2006, p.180). Interroger ces principes ou valeurs et la façon dont une organisation politique les garantit, revient dès lors à questionner les conditions fondamentales de l'émergence d'un système démocratique.

Deux valeurs essentielles constituent le fondement des sociétés démocratiques, l'égalité et la liberté. Ce sont les aspirations à un renforcement de l'« égalité » entre les citoyens ou les combats pour le respect des « libertés » individuelles ou collectives qui ont ainsi conduit les groupes humains à penser des formes d'organisation sociale démocratique.

Le principe d'égalité, consacré par le suffrage universel, apparaît ainsi comme la première valeur au fondement de tout système démocratique. La démocratie « *affirme le droit de la majorité, et au moins l'égalité des opinions, autrement le droit de la majorité n'a aucun sens* » (Castoriadis, 2010, p.54). Dans cette culture égalitaire, les différences de statut, de richesse, d'éducation, d'influence ou de pouvoir sont considérées comme illégitimes et peuvent être dénoncées. Il est à noter que les aspirations égalitaires constituent souvent le socle des revendications démocratiques, portées par les classes moyennes, qui au-delà des

aspirations économiques, luttent pour l'obtention d'une égalité politique et la fin des inégalités juridiques. « *Ce qui constitue la vraie démocratie, ce n'est pas de reconnaître des égaux, mais d'en faire* », c'est ainsi que L. Gambetta souligne le rôle essentiel d'une société aux procédures démocratiques.

Ce principe d'égalité entre les citoyens et le suffrage universel ont parfois donné lieu à des analyses critiques. A. Tocqueville notamment, prévient du danger des dérives d'une société où règne cette tendance forte à l'égalité. Cette dernière, annule selon lui les possibilités individuelles d'exercer son libre arbitre ou son esprit critique et il présente ce qu'il qualifie de paradoxe démocratique. La fierté placée par l'individu dans sa liberté individuelle de jugement risque fort de s'inverser dans une déférence envers l'opinion majoritaire. Si un individu a la conviction que les hommes sont tous égaux en jugement, comment des millions d'individus semblables à lui pourraient-ils se tromper au moment où il n'est plus de leur avis ? Tocqueville estime qu'il sera difficile dans l'avenir, pour l'homme et pour le citoyen, de tenir tête à la majorité réelle ou supposée. Il va ainsi jusqu'à suggérer qu'il existe dans la démocratie moderne une sorte de religion : la foi dans l'opinion commune qui peut conduire au dictat de la majorité. « *À mesure que les citoyens deviennent plus égaux et plus semblables, le penchant de chacun à croire aveuglément un certain homme ou une certaine classe diminue. La disposition à en croire la masse augmente, et c'est de plus en plus l'opinion qui mène le monde.* » (Tocqueville, 1840).

La « marche irrésistible » des sociétés modernes vers l'égalité et la société démocratique ne doit pas pour autant être freinée selon l'auteur. Il importe de multiplier les corps intermédiaires à l'image de ce que proposait Montesquieu, et de promouvoir notamment la décentralisation, pour encourager la gestion politique à petite échelle. Il importe également d'encourager le respect des libertés locales et le développement associatif. Les associations représentent selon lui une école d'apprentissage de la liberté, du pouvoir et de l'exercice de la démocratie. Cela conduit évidemment à évoquer la deuxième valeur centrale, fondement de toute société démocratique, la liberté, qui peut se décliner au niveau individuel mais également au niveau collectif.

En effet, la problématique du dictat de la majorité questionne l'un des postulats implicites que formule la mise en place concrète d'une société démocratique, le postulat selon lequel tous les citoyens seraient suffisamment éduqués, informés et intéressés pour choisir entre des alternatives politiques permettant la prise en charge des intérêts sociaux. Dans ce contexte,

l'exercice du libre arbitre individuel est un critère central. Dès lors, le respect des *libertés politiques individuelles*, notamment *de pensée, d'opinion* ou *d'expression* devient une condition d'émergence d'une conscience citoyenne individuelle nécessaire à la démocratie. Complément de ces libertés, celles *d'information* et de *mouvement* garantissent la possibilité aux citoyens de se former et de choisir en conscience leurs représentants dans le cadre du pluralisme politique. Le respect de ces libertés représente ainsi un pilier essentiel des sociétés démocratiques car il permet aux citoyens d'exercer leur libre arbitre et limite les dérives possibles vers une dictature de l'opinion majoritaire.

Le développement d'une presse libre est un corollaire direct de l'exercice de ces libertés individuelles, apparaissant elle aussi comme l'une de conditions d'émergence d'une société démocratique (Tanzarella, 2012). Les médias jouent en effet un rôle essentiel de contre-pouvoir lorsqu'ils concourent à leur mission d'information des citoyens. Aujourd'hui les sondeurs ou les journalistes interfèrent en permanence dans les « jeux » politiques. L'intervention de spécialistes sur des sujets donnés encourage la pluralité des points de vue et le travail des journalistes contribue à fournir des catégories d'interprétation pouvant influencer la perception des événements et des décisions publiques par les citoyens. Ceci est d'autant plus vrai que l'activité politique s'opère aujourd'hui fréquemment dans les médias. Tous ceux qui cherchent à occuper les espaces de débats publics entrent en concurrence pour attirer leur attention et doivent pour cela composer avec eux. Le « passage à l'écran » est devenu un enjeu majeur des sociétés contemporaines. La révolution du numérique et l'explosion récente du phénomène internet n'a fait que renforcer cette tendance.

Toutefois, bien que l'autonomie des médias apparaisse comme une condition de l'émergence démocratique il n'en reste pas moins que certaines contraintes de temps, de budget, voire des pressions exercées à l'égard des milieux journalistiques les conduisent souvent à privilégier des informations aisément accessibles voire limitées. Le souci de l'audience, les impératifs de rentabilité dont ils peuvent faire l'objet, les incitent à privilégier des formules « spectaculaires » au détriment de la qualité et de la pertinence de ces informations dans le débat démocratique. Aussi, si les théories modernes de la démocratie confient aux médias un rôle de « gardien », certains penseurs, en particulier N. Chomsky ou E.S. Herman (2003)structurent leur analyse en dénonçant les conflits d'intérêts et les nombreuses dérives du monde médiatique qui limitent très fortement leur rôle démocratique. La mise en place d'organismes indépendants de contrôle de la fiabilité des informations semble ainsi indispensable. La jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme estime

notamment que l'absence de protection des sources d'information des journalistes (experts, témoins, spécialistes) nuit à la qualité de l'information produite et plus largement à la défense de l'intérêt général.

Outre la liberté des organismes d'information, certains auteurs insistent également sur le rôle central de la *liberté de création artistique*. Le rôle des artistes et de leurs œuvres dans nos sociétés apparaît en effet essentiel au processus d'apprentissage de la citoyenneté. De par la spécificité de leurs productions, les artistes touchent ce qu'il y a de plus humain, l'émotion, sans nécessairement faire appel aux codes d'érudition traditionnels. En cela, la liberté de création constitue une facette essentielle de la liberté d'expression (Tanzarella, 2012).

Au-delà du respect des libertés individuelles, la défense des libertés collectives est également centrale. Les libertés de réunion, d'association notamment sont régulièrement présentées comme des conditions d'émergence d'une société démocratique (Gaxie, 2013 ; Castoriadis, 2010). Sauf cas exceptionnels, les intérêts (économiques, religieux, territoriaux, ethniques, idéologiques, professionnels ou autres) et les associations, syndicats et partis doivent pouvoir s'organiser et agir « librement », dans le respect des lois et de « conventions ». Le rôle de la société civile et sa structuration est également largement évoqué pour interférer dans les processus politiques. Ceci est d'autant plus vrai que les moyens d'expression et d'action collective des citoyens se sont diversifiés au cours des dernières décennies, de par l'essor des pratiques de démocratie participative mais également via l'utilisation des nouveaux outils numériques à vocation collaborative (Bazin, 2013).

Les citoyens ont ainsi la possibilité d'exprimer des vues quand ils sont interrogés par les instituts de sondage ou à l'occasion de référendums, de conseils de quartier ou de diverses réunions ponctuelles d'information ou de concertation. On note également l'apparition d'obligations d'information et parfois de « concertation » lors de l'élaboration de projets d'aménagement. Diverses catégories d'acteurs travaillent ainsi à l'avènement d'une démocratie plus participative (Liot, 2011). Bien que les procédures « participatives » conservent pour l'heure un caractère exceptionnel et sont le plus souvent organisées à l'initiative de gouvernants (référendums, concertations, enquêtes publiques…), de représentants (manifestations), ou de spécialistes (sondages), il demeure que les possibilités d'intervention tendent à s'élargir et qu'une norme de participation des citoyens « ordinaires » tend à s'imposer dans divers domaines de l'action politique et publique.

Enfin, l'essor des « *tiers-lieux* », qui désignent les nouveaux environnements sociaux se distinguant des environnements traditionnels que sont la maison et le travail, jouent un rôle important dans la structuration de la société civile, l'engagement civique et la construction d'une conscience collective. Ces nouveaux espaces de dialogue, lieux urbains ou lieux virtuels (Oldenurg, 1999 ; Krassa, 2013, Bazin, 2013) partagent des caractéristiques communes et essentielles. Ils présentent la qualité d'une place qui permet les rassemblements dans un cadre public informel, qui contribue à créer une communauté vivante, qui favorise une communion naturelle et un sentiment d'appartenance plus qu'une association de nature civique. Ils offrent un lieu favorable à la diversité où les gens peuvent être eux-mêmes, acceptés pour ce qu'ils sont ou en phase avec ce à quoi ils aspirent.

II. D'un processus culturel aux premiers marqueurs d'une transition démocratique au Sud

Sur la base de ces premières réflexions, il apparaît que la démocratie ne peut être conçue comme un « *état* » définitif, propre à un régime politique spécifique, mais bien pensée comme un « *processus culturel* » à réinterroger en permanence. Dès lors, certains marqueurs deviennent essentiels, en ce qu'ils expriment le caractère plus ou moins démocratique d'un système politique.

1. La démocratie comme « processus culturel » et non comme « état »

Ce premier travail de définition et le questionnement autour des conditions d'émergence d'un système démocratique nous amène à penserla démocratie non comme un état mais comme un processus qu'il convient de réinterroger constamment.Les dérives de tout régime politique potentiellement démocratique sont en effet nombreuses. Outre le risque de tyrannie de la majorité évoqué par Tocqueville, de recherche de l'égalité à tout prix au détriment des libertés individuelles, nombreux sont aussi les auteurs qui évoquent les dangers d'une confiscation progressive du pouvoir par une classe politique professionnelle dans les systèmes représentatifs contemporains (Gaxie, 2013, Castoriadis, 2010). En effet, si en théorie n'importe quel citoyen peut prétendre à se présenter comme candidat aux élections et occuper des fonctions décisionnelles, l'observation des réalités politiques des systèmes électifs confirme l'existence d'une classe politique professionnellespécialisée, dont la fonction première consiste à gagner des élections et occuper le pouvoir. Dans les démocraties contemporaines l'activité politique s'est donc différenciée des autres sphères sociales (Gaxie, 2013), s'appuyant sur l'émergence progressive de partis politiques, orientés vers la défense

d'intérêts spécifiques. Constitué en univers séparé, le milieu politique finit par obéir à ses lois propres, parfois fort éloignées des problématiques des citoyens ou de l'intérêt général. Ainsi, aucun régime politique aujourd'hui, ne peut être considéré dans sa forme comme un système démocratique parfait. Et c'est peut-être bien là, que se situe précisément l'intérêt d'une approche de la démocratie comme processus.

Il apparaît que la nature même de tout système démocratique est dynamique : la transformation est un processus naturel, inhérent à sa nature. Ainsi la démocratie des Anciens, directe, n'est plus la démocratie des Modernes, représentative (Bobbio, 1984). Envisager la démocratie comme processus dynamique impose à toute société de réinterroger en permanence ses institutions, au sens normatif comme formel. La démocratie, cette notion certes historique, doit sans cesse êtrepensée comme une idée neuve qui, pour être durable, doit se renouveler. C'est dans ce contexte que la démocratie retrouve tout son sens politique. « *La politique comme activité collective qui se veut lucide et consciente et qui met en question les institutions existantes de la société. Peut-être le fait-elle pour les reconfirmer, mais elle les met en question* » (Castoriadis, 2010, p. 47-48).

Penser la démocratie non comme un état défini mais bien comme un processus implique aussi d'accepter qu'il n'existe pas « un » modèle démocratique unique. Si certaines règles du jeu élémentaires ont pu émerger de la définition précédente, telles celles garantissant que *l'ensemble des citoyens* participe à la décision « *directement ou indirectement* » et que toute décision soit prise après une libre discussion, à « *la majorité* », il n'en demeure pas moins que des formes de régimes politiques très diverses peuvent voir le jour sur cette base. De même, si les valeurs *d'égalité des droits* et de *respect des libertés individuelles ou collectives* apparaissent comme des conditions essentielles d'émergence d'un système démocratique, elles n'épuisent pas l'ensemble des valeurs qu'une société peut tendre à défendre. Ainsi tout processus démocratique résulte d'un construit culturel, qui s'ancre dans les normes fondamentales de la société qui le produit. Castoriadis parle ainsi de « création » ou « d'imaginaire instituant », nécessaire à l'émergence ou au renouvellement permanent de tout système démocratique. « *Toutes les sociétés au même titre procèdent d'un mouvement de création d'institutions et de significations* » (Castoriadis, 2010, p.54). On peut ainsi considérer que la démocratie est en soi un processus culturel, un accord immanent entre des individus libresse prononçant sur son contenu et construisant un contrat social à partir de leurs propres déterminations.

Considérer la démocratie comme un processus culturel revient à adopter le concept de civilisation de F. Braudel, bien loin de la vision caricaturale de Samuel P. Huntington : « *C'est d'abord un espace, une « aire culturelle » auxquels sont rattachés des biens (matériels ou non), biens ayant une cohérence entre eux* ». Si, en plus de cela, une permanence s'observe dans le temps, alors Braudel définit une civilisation (Braudel 1990, p. 292). Imaginer alors que du printemps arabe naitront des démocraties calquées sur le modèle occidental est une arrogante vue de l'esprit. « *L'idée selon laquelle il pourrait y avoir un « prêt-à-gouverner » comme il y a un prêt-à-porter permet de prôner l'imitation aveugle d'un système sans tenir compte des réalités et sans respecter la diversité des nations* » (C. Saint-Prot, 2012, p.18).
D'ailleurs, P. Balta décrit la Méditerranée comme la mer de la diversité. Aucune autre région du monde n'a vu, dans un espace aussi limité, apparaître et s'affirmer autant de peuples et de civilisations : Égyptiens, Hébreux, Phéniciens, Crétois, Grecs, Romains, Byzantins, Gaulois, Ibères, Berbères, Ostrogoths, Wisigoths, Slaves, Arabes, Turcs, Européens… La richesse variée des cultures méditerranéennes est un rempart au « *choc des civilisations* »voire au « *choc des ignorances* »qui a tendance à l'emporter en Occident.
Plus récemment, on retrouve dans les sociétés arabes les référents occidentaux de la politique et des fonctions et structures institutionnelles mais qui ne sont pas ancrées dans la même réalité socioculturelle. Sous la pression occidentale, la quasi-totalité des dirigeants arabes ont fini par intégrer formellement les structures apparentes de la démocratie, et même le discours démocratique, mais sans appliquer l'esprit des lois ni l'Etat de droit.Pour une grande partie des peuples arabes, le mot « *démocratie* » est un signifiant sans signifié, un pur calque occidental. Dans certains cas, l'esprit clanique a alors été renforcé dans la conception du pouvoir, le rapport au gouvernant, la place de la religion et la relation au religieux. Par exemple, le président est un « *raïs* » (qui est la tête) et non un chef d'Etat.

Chaque Etat sera amené à construire une démocratie singulière, correspondant à ses besoins, son histoire, et sa culture. L'évolution constitutionnelle représente un choix propre à chaque nation ; Ce qui est ici en jeu, c'est le respect de la diversité retenant le terme démocratie dans son sens le plus large, un système politique alors compatible avec l'islam.

2. Les premiers marqueurs d'un terreau démocratique dans les PSEM

Si on se focalise sur l'évolution sociétale des PSEM, plusieurs marqueurs de la transition démocratiquepeuvent être identifiables et identifiés.

- ✓ **L'évolution démographique comme prélude à la transition démocratique**

L'argument démographique qui explique en partie les mouvements au sud est un premier lien probable entre culture et démocratie.Tous les pays de la zone ont connu un phénomène de convergence rapide des taux de fécondité et par là-même, de transition démographique. Le seuil des trois enfants par femme au-dessous duquel se placent à présent tous les pays arabes méditerranéens impliquent des changements radicaux dans l'organisation familiale, la projection dans l'avenir, le rapport à l'autorité, la construction de l'individualité. C'est la conviction de Youssef Courbage, coauteur avec Emmanuel Todd du *Rendez-vous des civilisations*. « *La transition démographique, analyse-t-il, c'est aussi le desserrement de la pression à l'intérieur des familles. Avec 7 enfants, le pater familias devait faire régner une discipline de fer. Avec 2 enfants, vous pouvez vous permettre d'être plus démocratique. Or qu'est-ce que la société sinon une extrapolation de la famille ?* »

L'indice de fécondité ne reflète pas seulement la possibilité de croissance d'une population, mais aussi sa mentalité, moderniste ou traditionaliste. « *Pendant longtemps, rappelle Courbage, on a dit que les pays arabes et musulmans étaient incapables de se moderniser, notamment sur le plan mental et démographique. Aujourd'hui, les femmes en Tunisie ont quasiment le même nombre d'enfants qu'en France, laquelle a débuté sa transition au milieu du XVIIIe siècle. C'est dire si les transformations au Maghreb ont été rapides.* »

Ces mutations démographiques sont indissociables de l'urbanisation des sociétés arabes et plus généralement de la salarisation des femmes et du développement économique. Le modèle de la famille nucléaire, où la femme est salariée, où le nombre d'enfants est réduit s'impose dans le monde arabe comme ailleurs même si c'est à des rythmes différents selon les pays et les régions.

Les conséquences sont radicales:

- L'emprise de la « société de consommation » et donc d'un modèle et des valeurs consuméristes; Le sentiment croissant d'autonomisation des individus ; L'importance croissante des qualifications et des compétences pour l'insertion sociale, principalement au travers du marché du travail; Le développement de relations formelles;L'aspiration à l'égalité et à la sécurité publique, et finalement à la citoyenneté.

- Dans ces sociétés qui voient apparaître une classe sociale intermédiaire éduquée et urbanisée, le maintien de système totalitaire, arbitraire, limitant les libertés civiles et impliquant un degré élevé d'insécurité paraît de plus en plus impossible.
- Pour Y. Courbage, l'islamisation d'une partie de la population dans les pays arabes méditerranéens ces dernières années, s'explique notamment par la transition démographique, avec ses conséquences sur les relations de genre, le rôle de la femme et son émancipation, la pratique de la contraception. « *Il peut y avoir une perception de déloyauté parce que les femmes sont plus libres de leurs corps, explique le chercheur. Dans des sociétés qui étaient masculines, machistes, cela est déstabilisant.* »

✓ **L'islam est-il compatible avec la démocratie ?**

Les « révoltes » arabes sont généralement qualifiéesde mouvements impensables et impensés d'autant qu'Islam et Démocratie paraissaient incompatibles. En effet, il existe une difficulté spécifique à l'islam qui peut justifier la fusion voire l'amalgame entre la religion et le politique : *« le prophète Mahomet a été à la fois, un chef de guerre et un guide spirituel. (…) L'islam étant religion, prédication et Etat, le chef d'un parti d'inspiration islamique est toujours « dans ses terres », voire dans son droit religieux de s'occuper de tous les aspects en même temps et d'en engranger les éventuels bénéfices* » (M. Chebel, 2012, p. 10).

A mieux y regarder, la carte politique d'inspiration islamique a toujours existé en creux malgré les tentatives d'éradication de la partdes pouvoirs totalitaires en place. En Tunisie, par exemple, « *les idées de la formation islamiste étaient présentes et ont été entretenues dans tout le pays. Quand le régime est tombé, elle a repris le dessus, comme d'ailleurs tous les autres partis. (…) Le processus démocratique en cours, s'il arrive à son terme, débouchera soit sur une démocratie à l'européenne avec des valeurs locales, l'islam étant la référence mais en respectant le droit des femmes et des minorités ; soit un système plus traditionnel, plus musulman ; soit sur un flou politique duquel rien n'émerg*e » (M. Chebel, 2012, p. 10).

Pour autant, théoriquement, islam et démocratie ne sont pas deux concepts incompatibles grâce :

- Au droit public islamique : qui dit démocratie, dit Etat de droit et la première des sciences islamiques est le droit avant même la théologie. « *Dans la mesure où l'islam est religion et société (…) il comporte des principes relatifs aux affaires humaines,*

notamment l'organisation de la vie sociale et politique. Ces principes constituent le droit public islamique qui pose les bases d'une forme de gouvernement démocratique » (M. Chebel, 2012, p. 19).

- A la politique de la Charia : certains pays musulmans (l'Arabie Saoudite) considèrent la Charia comme leur Constitution, d'autres (l'Egypte) proclament qu'elle est la principale source de la législation…. La Charia indique une direction mais n'est pas figée et laisse aux dirigeants une large part de responsabilité pour prendre en considération l'intérêt public à travers des textes de droit dans le domaine administratif et politique. L'intérêt public est alors déterminé par les cinq grandes nécessités fixées par les textes fondamentaux, nécessités retenues au sens le plus large dans le but de couvrir tous les chapitres de la vie humaine et sociale : la religion et la morale, la vie humaine, la raison, la famille et les biens. « *Le droit islamique, tout en appliquant les lignes directrices de la Charia, a pour objet de répondre aux sollicitations nouvelles du moment grâce à l'effort d'adaptation* » (C. Saint-Prot, 2012, p. 21).

« *L'idée de la démocratie est loin d'être absente de la construction juridique islamique. (…) L'enseignement (de la religion musulmane) n'est rien opposé aux valeurs qui sont communément admises comme les fondements d'un système démocratique* » (C. Saint-Prot, 2012, p. 21).

Au final, il existe trois islams qui sont radicalement différents dans leur appréhension de la religion: l'islam radical assimilé à une idéologie de combat, l'islam des savants et des intellectuels éclairés, l'islam du peuple, « laïc », « l'islam de l'intérieur ».Entre ces trois formes, toutes les combinaisons sont possibles dont certaines peuvent être compatibles avec une société démocratique dès lors que les règles et institutions formelles garantissent la protection des droits fondamentaux et l'égalité de ces droits pour chaque citoyen.

- ✓ **Education et cohésion sociale : deux des piliers d'une société démocratique**

La question des liens entre éducation et cohésion sociale n'est pas nouvelle. Eneffet, elle était au centre de la fonction sociopolitique historique de la mise en placede la scolarisation de masse dans les processus de la formation desEtats-nations modernes. La Nation est définie comme une«*communauté politique imaginée*» (B. Anderson, 1991) pour laquelle l'école

publique obligatoire représente un mécanisme essentiel d'intégration, une partie intégrante du processus de construction nationale et de formation d'une identité nationale.

En revanche, ce qui est nouveau dans les pays du sud de la Méditerranée tout particulièrement, ce sont les défis posés dans un contexte de transformation socioculturelle rapide marqué par une tension entre tradition et modernité. Les multiples changements induits par le contexte de lamondialisation, et notamment l'impact des nouveaux médias et des technologies del'information et de la communication, replacent la question du rôle de l'éducationau centre du débat sur la cohésion sociale et sur l'élaboration d'un socle de normes, de valeurs et de modes de comportements communs.

L'éducation favorise également l'intégration professionnelle et permet à un jeune scolarisé de s'adapter à son environnement économique et social. Mais, il semble toutefois indispensable de tenir compte des transformations et des changements récents dans la vie économique et sociale des sociétés méditerranéennes, qui peuvent remettent en cause le rôle des lieux et dispositifs d'intégration:

- Tout d'abord, la famille jouait, traditionnellement, un rôle fondateur dansl'intégration en ceci qu'elle transmettait à l'enfant, dès la naissance, des normes etdes valeurs et se présentait comme un espace fédérateur, un lieu d'activitéscommunes. Or, suite aux importantes transformations sociales qu'ont connues les pays du sud, on assiste aujourd'hui à un essor de l'individualisme, à une tendance des parents à la démission, à une augmentation des divorces….
- Ensuite, le monde professionnel, qui permettait aussi aux individus des'intégrer en leur offrant l'opportunité de se forger une identité professionnelle puisune identité sociale et, donc, un sentiment d'appartenance, est aujourd'hui remis encause dans son rôle intégrateur. En effet, à l'épreuve de la crise actuelle, l'emploiest même devenu, pour certains, un facteur d'exclusion.
- Enfin, face à ce constat, on peut se demander si l'écolen'est pas en passe de devenir un palliatif auxdéfaillances des autres instances et, par conséquent, l'instance centrale d'intégrationsociale. Ou peut-être connaît-elle, elle aussi, des difficultés face aux profondestransformations des sociétésméditerranéennes contemporaines, lesquelles transformations remettraient en cause ses capacités intégratrices. Pour y répondre, un certain nombre de dispositifs (lois, programmes, pratiques enseignantes, éducation à la citoyenneté…) ont été mis en œuvre par les acteurs politiques dans les PSEM, dispositifs

dont on a encore du mal à mesurer l'efficacité en termes de consolidation de la cohésion sociale en général.

- ✓ **Le rôle essentiel des médias et des réseaux sociaux**

Autant les « *révoltes* » étaient impensables, autant le mouvement social était prévisible car les échanges informels ont toujours été très présents dans ces sociétés. Pourtant, les partis politiques ont eu tendance jusque-là à les sous-estimer. Aujourd'hui, ces échanges se renforcent grâce aux médias et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Dans ce paysage, le monopole des médias officiels est détruit par l'apparition de médias arabes concurrents comme Al-Jazeera (Qatar). Plus décisif encore, le développement des réseaux sociaux et d'internetmet en évidence l'archaïsme de l'information contrôlée par le pouvoir, détruit son monopole de l'information et met en évidence les volontés de manipulation. Ces nouveaux instruments permettent des formes nouvelles de mobilisation, de diffusion de mot d'ordre, de révélation de la brutalité et de la violence d'état, de moins en moins acceptée et légitime hors du cadre démocratique.Les réseaux sociaux concentrent la conscience de partage de sentiments communs.
Le rôle des TIC dans le printemps arabe a été crucial. Internet aussi bien que les médias satellitaires ont relayé une information jugée fiable, car extérieure et tenant des citoyens eux-mêmes, témoins des faits relayés. La technologie autorise alors une circulation « souterraine » d'informations, qui permet à la population de conquérir une liberté, d'imprimer sa volonté et surtout de défier la censure. Et, ce, malgré des tentatives importantes, notamment en Tunisie, pour contrôler ces accès ou restreindre la diffusion des informations. La massification de ces médias s'est finalement révélée trop intense pour en permettre le contrôle. (L. Gille, W. Hammaoui et P. Musso, 2011).

« *Si le monde méditerranéen se caractérise encore par l'importance de la famille, il faut constater, dans les transformations actuelles,combienl'équipement technologique permet d'existercomme individus en dehors de ces communautésintimes. La téléphonie mobile, la messagerie électronique,voire les réseaux sociaux, permettent àbeaucoup de jeunes de conduire deux vies parallèles,disjointes, une vie dans la tradition et une vie dans lamodernité, que les valeurs opposent jusqu'à un certainpoint et qui rendent incertaine la trajectoire dedéveloppement qui sera suivie*» (L. Gille, W. Hammaoui et P. Musso, 2011, p. 3).

Encadré 1 : Les réseaux sociaux dans les pays du sud de la Méditerranée

En 2005, il y avait 30 000 blogs dans l'ensemble des pays arabes, puis en 2006, le même nombre pour le seul Maroc et en 2008, un demi-million. Fin 2010, Facebook a plus de 20 millions d'utilisateurs dans le monde arabe.

Classement des pays utilisateurs de Facebook

1) Égypte 2) Arabie saoudite 3) Maroc 4) Émirats arabes unis 5) Tunisie 6) Algérie 7) Jordanie 8) Liban

Pourcentage de la population utilisatrice de Facebook au début 2011

Monde : 637 millions

Turquie: 31,8%, soit 24,8 millions d'habitants

Tunisie : 20%, soit 2,2 millions (+9% en un mois)

Égypte : 16,5%, soit 5,45 millions (+ 6,7% en un mois) ; 300 000 comptes Twitter et 250 000 blogs

Maroc: 7,6%, soit 2,45 millions

Algérie : 4,6%, soit 1,6 million (+6,6% en un mois)

Libye : 4,5%, soit 249 000 personnes

Yémen : 1%, soit 256 000 personnes

Liban : 23,4% (fin 2010), soit près d'un million. En termes relatifs, le Liban apparaît comme l'un des pays les plus utilisateurs de la région.

Bahreïn : 36,9 %

Émirats arabes unis : 42 %

Qatar : 59,7 %

France : 32,4%, soit 21 millions

États-Unis : 47%, soit 146 millions

Source : *Le Monde*, 22/02/2011, *socialbakers.*

L'appropriation des NTIC est désormais assez rapide dans les pays du Sud. Cela tient d'une part, au déploiement rapide des réseaux et à la baisse sensible des coûts de raccordement et de communications, et d'autre part, à la structure démographique. La jeunesse des populations du Sud induit un effet générationnel important, les services issus des nouveaux réseaux étant plus vite appropriés par les jeunes.

Conjointement, les pays du Sud ont mis en place des politiques gouvernementales ambitieuses comme par exemples, l'initiative *Génie* au Maroc pour généraliser l'usage des TIC dans l'éducation alors que le taux d'illettrisme frôle les 40%, le programme *e-Algérie 2013*.

Ces politiques ont permis l'émergence de technopoles spécialisées comme le Smart Village égyptien, pôle fédérateur de technologies de pointe, ou le CasaNearshore Park marocain, haut lieu de l'externalisation de services, devant générer 30 000 emplois et permettre la formation de 10 000 ingénieurs et 22 000 diplômés dans les métiers de l'*offshoring*. (IPEMED, 2011).

L'équipement, l'accès aux réseaux et l'appropriation des NTIC au sud de la Méditerranée sont donc significatifs. En l'espace d'une décennie, le paysage des télécommunications, mais aussi celui de l'informatique et des médias audiovisuels, a été bouleversé.Ce qui s'est passé en Tunisie ou en Égypte montre combien cet usage, même s'il n'a pas été déterminant, a joué un rôle essentiel.

Il est important de souligner ici que les différents marqueurs évoqués sont autant d'éléments constitutifs de ce que l'on entend par « culture », dans son sens civilisationnel. Dans son acception anthropologique la plus large la culture « est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. » (UNESCO, 1982). Cette définition insiste ainsi sur la fonction sociale large de la culture, qui apparaît comme un univers mental et symbolique, commun à une collectivité et grâce auquel les individus se reconnaissent des attaches, des référents identiques et peuvent communiquer entre eux.

L'intérêt de cette définition, est également de rappeler le rôle central que jouentcertaines activités intellectuelles ou artistiques,qui constituent les réalisations distinctives des sociétés. Les principales caractéristiques de ces activités, sont qu'elles intègrent une forme de créativité à l'origine de leur processus de production et qu'elles sont largement concernées par la génération et la communication de symboles (Soldo, 2007, p. 137).Incarnée formellement dans des activités artistiques et créatives à haute teneur symbolique, la culture contribue dès lors au renforcement et à la valorisation des identités individuelles et collectives et représente en cela un lieu d'expression et de débat. Elle devient un marqueur supplémentaire et fondamental de l'émergence d'un processus démocratique qu'il convient de questionner.

Partie 2. Les activités culturelles et créatives, vecteur de structuration démocratique

Cette dernière partie de notre réflexion s'articule ainsi autour d'un postulat fort, celui du rôle essentiel que doivent jouer aujourd'hui les activités culturelles dans la structuration démocratique des sociétés. En effet, si les effets positifs des arts et des activités créatives en tant que vecteurs de structuration démocratique semblent s'être révélés lors des révolutions du printemps arabe (I), il apparaît essentiel d'en soutenir le développement et d'en renforcer l'impact dans les Etats du Sud en devenir (II).

I. Les arts et les activités créatives comme marqueur essentiel de la transition démocratique au Sud

De nombreuses études s'attachent aujourd'hui à souligner les effets positifs des arts et des activités créatives en termes de structuration sociétale, insistant tout particulièrement sur leur rôle dans les sphères sociale et citoyenne. En cela, les soulèvements populaireslors du printemps arabe sont édifiants. C'est en effet dans le monde artistique et culturel que les premiers signes d'une aspiration démocratique se sont révélés.

1. Les arts et la culture comme « supplément d'être »

Bien que les impacts positifs en termes économiques et marketing des activités artistiques et culturelles, soient le plus largement soulignés au sein des travaux académiques (Greffe, 2002 ; Heilbrun et Gray, 2001 ; Meyronin, 2010), de nombreux auteurs affirment que lavaleur ajoutée générée par la mise en œuvre d'actions culturelles est plus large. De récentes études pointent ainsi les effets positifs relevant des sphères sociale et citoyenne (Hernandez, Soldo, 2011 ; Soldo, Moustier, 2010).

Vecteurs de sens, les activités culturelles constituent un excellent moyen de renforcer les identités (individuelles et collectives) et de donner confiance aux individus.En leur permettant de s'exprimer et de s'associer à des créations collectives elles contribuent à « *rendre les individus acteurs de leur propre destin* » tout en leur permettant de « *s'associer les uns aux autres à travers des valeurs qu'ils partageront en commun* » (Greffe, 2002, p. 24). Ainsi, les événements culturels, tout comme la valorisation des richesses patrimoniales d'un territoire, sont-ils devenus des opérations permettant de fédérer les citoyens autour d'éléments de l'identité et de la mémoire locales (Ethis, 2002 ; Benito, 2001).

Par ailleurs, depuis les années soixante, différents auteurs soulignent que l'amélioration du niveau d'éducation individuel a des conséquences bénéfiques pour l'ensemble d'une société (cf. « théorème » de Coase, 1960). Dans le même ordre d'idée, ils affirment que

l'apprentissage et la pratique d'activités culturelles contribue de façon essentielle à l'épanouissement individuel et à la qualité des comportements humains en collectivité (Baumol et Bowen, 1966, pp.384-385). Les pratiques créatives et les consommations culturelles mobilisent la sensibilité des individus et les confrontent aux plus belles œuvres des civilisations. Elles sont alors perçues dans leur « fonction élévatrice », comme contribuant à faire de « meilleurs êtres humains » (Moore, 1968). La question du niveau d'éducation des citoyens étant centrale dans tout système démocratique, il ressort ainsi que les arts et activités créatives sont un corollaire indispensable des activités éducatives.

De nombreuses études soulignent enfin les effets positifs à long terme du développement d'activités culturelles sur l'environnement et la qualité de vie des territoires (Soldo et al., 2012).Les activités artistiques apparaissent, par la créativité qu'elles diffusent, comme une partie prenante de la vie du territoire et de ses acteurs. « *La culture suscite, développe la créativité, la création et la réflexion* » (Lucchini, 2002, p. 2). Des territoires de plus en plus nombreux entreprennent donc de construire leur stratégie de développement autour de ce pilier central. La créativité y est perçue comme une source de dynamisme permettant une réponse active des êtres humains face à des potentialités innovantes et structurantes (Kosianski, Soldo, 2013 ; Moustier et al., 2013).

2. Les arts créatifs, premiers signes tangibles du changement au Sud

Les révolutions arabes étaient impensables et pourtant à mieux y regarder, les premiers signes tangibles du changement existaient déjà dans la littérature, le cinéma et dans les arts. Plusieurs éléments ont contribué ces dernières années à un mouvement de fond au niveau culturel : le rôle décisif du roman arabe avec ses transgressions, la constitution d'un champ culturel arabe unifié grâce à une plus grande mobilité des écrivains, des artistes et des intellectuels arabes. Il existait déjà un certain nombre d'initiatives à la fois inédites et courageuses[4] qui ont été les prémisses au changement et aux « révoltes » de 2011. « *L'art et la culture ont su anticiper et interpréter les ferments des sociétés et des jeunes générations*» (G. Tanzarella, 2012, p. 321).

Durant les manifestations, la dimension culturelle et artistique a été prégnantetant dans la forme que dans les contenus. Cela s'explique en partie par la forte implication dans les

[4]C'est le cas de Dream City, manifestation multidisciplinaire de création contemporaine qui a lieu depuis 2007 à Tunis ; ou bien celui du Studio Emad Eddin au Caire qui depuis 2005 est un lieu artistique indépendant mais aussi un espace de citoyenneté et de liberté.

mouvements, de nombreux artistes, intellectuels et écrivains mais aussi d'une jeunesse urbaine et éduquée. La Tunisie a donné l'exemple en ouvrant la voie à une nouvelle liberté d'expression conduisant les artistes à investir l'espace public, les rues, les murs des villes ; le graffiti est omniprésent grâce à des artistes comme Hafedh Khediri (Sk-One) ou Mouin Gharbi (Meen One) mais aussi la caricature, expression d'une cyber-dissidence portée par de jeunes artistes. En Syrie, les insurgés ont mobilisé de nouvelles formes de performance artistique sous couvert d'une protestation pacifique comme la coloration en rouge des fontaines de Damas, ou l'emploi de balles de ping-pong avec des slogans hostiles au pouvoir, déversées par centaines dans les rues de la capitale.

Au cœur des enjeux politiques actuels d'une société démocratique, la question de la liberté d'expression et de création est cruciale pour les acteurs culturels et artistiques des pays du Sud, qu'il s'agisse des acteurs de terrains ou des institutions qui œuvrent dans ce secteur. Les divers modes d'expression recouvrent les champs artistiques et créatifs tels que le cinéma, le théâtre, les arts de la rue, la musique, la danse….

La génération de jeunes réalisateurs, à travers des documentaires récents, exprime leur volonté d'aborder des sujets sociaux et politiques et de dénoncer par là-même, les travers de leur société jusque-là censurée. Un des coréalisateurs de Babylone[5], Ismaël Chebbi a déclaré en janvier 2013 que « ce sont les films qui changeront le système. Ils doivent être portés par des gens différents ». Cette nouvelle génération se mobilise également pour apporter la culture dans les zones plus reculées, dans des espaces marginalisés dépourvus de toute initiative culturelle. Il s'agit alors de multiplier les occasions pour projeter des films hors des murs de la capitale. C'est, par exemple, le vœu du réalisateur Hichem ben Ammar, à l'origine des « Caravanes documentaires », projet itinérant qui organise des cycles de films et de débats dans les régions privées de cinéma.

Le théâtre est également moteur de changement où l'humour et la dérision sont des modes d'expression privilégiés comme en Egypte, en Tunisie et en Syrie. Le groupe de marionnettes « Masasit Mati » mettant en scène le président al-Assad de manière comique, faire ici figure d'exemple.

[5]Ce long-métrage réalisé au printemps 2011 relate la vie de réfugiés dans le camp de Choucha à la frontière tuniso-libyenne.

La musique rap, hip hop, a été un autre mode d'expression des insurgés. En Libye par exemple. MC Jdoub, leader du groupe Brothers in freedom, de Tripoli ou encore Imed Abbar de Benghazi ont exprimé dans leurs textes les espoirs de libération des jeunes Libyens.

« *Ces formes et ces modalités totalement inédites d'expression politique rappellent le rôle joué par la culture comme l'une des armes de la résistance contre la dictature. Mais cela porte aussi la trace d'un changement important dans les contenus de l'engagement politique lui-même. Cela a frappé tous les observateurs : les soulèvements arabes dans leur diversité ont inauguré une nouvelle manière de « faire de la politique » : plus libre voire libertaire, moins idéologique, plus inclusive, plus mixte, non violente*» (G. Tanzarella, 2012, p. 323).

3. La culture numérique, vers une reconquête démocratique

« *La culture numérique, appropriée par le citoyen de base, génère de façon générale une culture de la résistance, qui induit un bouleversement des mœurs, une contestation des pouvoirs, de nouvelles hiérarchies de la connaissance, un nouveau rapport à l'information et surtout à ses origines. Cette innovation a permis de gagner en liberté et en contre-pouvoir. Cette reconquête démocratique ne peut évidemment résoudre tous les défis qui se posent dans les pays concernés. (…) Elle forme néanmoins une condition de base de cette résolution, à savoir une information plus fiable, plus libre, plus confiante*» (IPEMED, 2011, p. 3).

Plusieurs observateurs ont parlé de révolution 2.0 ou de cyber-révolution. Sans tomber dans l'erreur de considérer les médias comme le facteur déterminant des« révoltes », il ne faut quand même pas négliger leur importance pendant et après les émeutes. Ce qui est certain c'est que les médias, notamment les nouveaux médias du Web 2.0, ont contribué à l'ouverture de nouveaux espaces publics de débat et à la création de nouvelles formes d'expression.

La récente popularité des outils du Web 2.0 a comme effet l'abondance des nouveaux types de données sur l'opinion et la discussion publique. A titre d'exemple, dans les derniers mois le nombre de comptes Facebook en Tunisie a plus que doublé (aujourd'hui, 28% de la population ont un compte Facebook selon les données dewww.socialbakers.com) et des centaines de pages ont été ouvertes à propos de la révolution mais aussi sur la nouvelle Constitution.

Par ailleurs, les nouveaux médias sont une réelle opportunité en matière d'accès à l'éducation. Pour ce faire et sous l'égide du conseil culturel de l'Union pour la Méditerranée, le projet MAARIFA ("savoir" en arabe), qui associe France Télévisions, Canal France International (CFI) et l'Union des télédiffuseurs arabes (ASBU) a été lancé en avril 2013 sous sa troisième version. Il est ouvert aux entreprises audiovisuelles des pays arabes membres de l'ASBU, qu'elles soient diffuseurs publics ou privés, producteurs ou concepteurs de programmes éducatifs multimédias. Et, il vise à sélectionner trois projets qui bénéficieront d'un accompagnement personnalisé sur 18 mois, de l'écriture à la réalisation d'un pilote de programmes éducatifs, ou la préfiguration d'une plateforme éducative multimédia.

(Source : http://www.babelmed.net/index.php?option=com_content&view=article&id=5609)

II. Comment renforcer le rôle de structuration démocratique que jouent ces activités ?

Pour que ce formidable et spectaculaire désir démocratique qu'a été le printemps arabe ne débouche pas sur une désillusion massive, il est impératif et urgent de réinvestir dans l'éducation et la culture. Les évolutions des pays du Sud depuis trois ans révèlent l'acuité et l'envergure des enjeux éducatifs et culturels. Et, il serait pour le moins périlleux d'ajourner les nécessaires réformes dans ces deux domaines où l'enjeu final est de fournir à la démocratie, les démocrates dont elle a besoin pour exister et s'enraciner. Car aucune révolution ne peut se parachever, ni aucune évolution ne peut se consacrer, si le savoir, la connaissance, la culture et la libre création ne sont pas placés au cœur même du projet de société à bâtir ou à ré-impulser au nom de la démocratie et du changement.

Dans le champ culturel, trois axes de réflexions méritent ainsi une attention toute particulière, trois axes qui s'articulent autour de la liberté de création et d'expression, l'égalité d'accès aux créations (comprises dans les valeurs fondamentales énoncées précédemment) et les modalités démocratiques de mise en œuvre (comprises dans les institutions formelles).

1. Renforcer la liberté de création et d'expression

Réfléchir aux liens entre culture et démocratie implique tout d'abord de questionner la diversité des cultures et de la création en Méditerranée et d'envisager les processus permettant d'en garantir l'expression libre. Dès lors, il convient de questionner les institutions formelles

ou les règles qui en sont garantes. Cela revient notamment à envisager les dispositifs de protection des artistes et en particulier des artistes indépendants qui demeurent en situation très précaire.

A cet effet, une conférence s'est tenue au Caire en décembre 2012 sur le thème « *la Culture indépendante pour la démocratie* » regroupant plus d'une centaine de programmateurs culturels, d'artistes, de performeurs, de professionnels des médias, d'intellectuels. Cette conférence a été l'occasion de redéfinir ce que « *indépendant* » veut dire dans ce secteur, d'identifier les aspirations, les ressources disponibles et potentielles, et de revisiter le rôle actuel et futur de la culture indépendante étant donné les changements sociaux et politiques du moment. Parmi un ensemble de questionnements, celui de la liberté d'expression est apparu central aussi bien dans la culture indépendante que dans celle plus officielle.

- Se pose alors la *question de l'émergence de la culture indépendante* dans les pays du Sud mais également dans les pays du Nord. En quoi et sous quelles conditions, la culture indépendante est-elle à la fois moteur et résultante du respect de la liberté d'expression et de création ? Comment favoriser cette émergence artistique et créative ? Quelle place accorder aux tiers lieux (structures alternatives de diffusion, de résidence, internet, espace public…) ?
- Se posent par ailleurs des *interrogations sur les modalités législatives, réglementaires et juridiques*ayant trait à l'essor du secteur culturel indépendant. Quels dispositifs de protection et de soutien mettre en place à destination des créateurs indépendants ? Comment réguler ce secteur sans empiéter sur la liberté créative ?
- *Le cadre d'un partenariat entre les deux secteurs, indépendant et officiel,* doitdonc être interrogé, dans le contexte de transition démocratique dans lequel se trouvent certains des pays du sud de la Méditerranée.
- Enfin, les *liens avec les organisations de la société civile* dans d'autres domaines sont à questionner toujours dans l'idée d'une perspective « *intégrative* » et de structuration sociétale de la culture.

2. Renforcer l'égalité d'accèsaux créations

Il s'agit ensuite d'interroger l'accessibilité des productions culturelles sur les territoires méditerranéens. Faciliter et élargir l'accès aux œuvres et la diffusion des créations, apparaît en effet comme un gage de l'épanouissement individuel et collectif.La question de l'accessibilité

se pose du point de vue de l'offre mais également du point de vue des publics.Plusieurs contraintes demeurent prégnantes en Méditerranée :

- ✓ *Le manque d'un maillage territorial en termes de structures d'offre culturelle :* Une grande partie des artistes du Sud se prononcentaujourd'hui en faveur d'une révision profonde des politiques culturelles pour rompre avec les pratiques courantes de l'ancien régime. Se pose alors la question des processus de production et de diffusion de la culture, de leur centralisation dans les grands centres urbains, du désert de l'offre en milieu rural, de l'élitisme culturel, de la continuité des dispositifs de diffusion, de production, de communication, de la diversité culturelle et de la nécessité de la pluralité des lieux, des formes et des sources d'expression culturelle.

- ✓ *La mobilité restreinte des artistes et des œuvres*. La promotion du secteur artistique et créatif est essentielle à travers, entre autres, la circulation des œuvres, des auteurs et des artistes entre les deux rives de la Méditerranée mais aussi entre les pays du Sud. La Fondation Anna Lindh et ses réseaux institutionnels vont dorénavant insister auprès de leurs partenaires sur la nécessité de simplifier l'obtention de visas ad-hoc à destination des leaders culturels qui participent à des projets transméditerranéens.

- ✓ *La question de la traduction*. Elle est pourtant essentielle pour des raisons politiques et intellectuelles dès qu'il s'agit de la formulation des concepts. Lors du Forum Anna Lindh, a été annoncé le lancement d'un programme Euro-Med de traduction dans l'idée de réduire les écarts dans les perceptions mutuelles, notamment entre le Nord et le Sud de la Méditerranée.

- ✓ *Les lacunes en matière de gestion des productions artistiques et de médiation autourdes actions culturelles*.La question de la formation et du renforcement des compétencesdans le champ culturel apparaît centrale. Cette question se pose dans divers domaines, y compris en matière de gestion de projet et de médiation autour de ces projets. La mise en place de partenariats et de nouveaux dispositifs de soutien aux projets conjoints entre les opérateurs culturels du Nord et du Sud apparaît ici comme un vecteur d'échanges d'expérience et d'apprentissage par la pratique.

3. Renforcer les modalités démocratiques de mise en œuvre de ces actions

Questionner les liens entre culture et démocratie revient enfin à changer de regard et interroger les modalités de gouvernance, de mise en œuvre des projets culturels. En effet, si les activités artistiques et créatives sont en elles même porteuses de symboles ou de valeurs qui viennent nourrir les processus démocratiques il est essentiel que dans leur mise en œuvre, elles s'incarnent dans des dispositifs aux modes de gestion démocratiques.

- ✓ *Questionner les modalités de gouvernance des projets culturels afin de garantir le pluralisme.* La mise en place d'une véritable démarche participative de management de projet capable de s'adapter aux modulations permanentes de l'environnement méditerranéen requiert donc un vrai renouvellement des outils mobilisés.Il s'agit d'encourager les projets dont les instances décisionnaires garantissent la diversité, la représentativité et laparticipation des acteurs impliqués. Garantir le pluralismedoit également conduire à porter des démarches qui dépassent les seuls acteurs impliqués en intégrant notamment dans les processus de décision les acteurs impactés par l'action. Comment intégrer la société civile ? Il s'agit d'envisager les différents dispositifs de démocratie participative qui peuvent être mis en place (*réunions publiques, intégration du vivier associatif, mécénat populaire*, etc.).

- ✓ *La question de la pérennisation des projets* est également au centre des préoccupations relatives aux modalités démocratiques de mise en œuvre. L'inscription dans le temps des structures culturelles et de leurs projets est en effet une condition essentielle à l'ancrage de ces actions et un gage de leurs effets structurants. Comment soutenir le développement et la pérennisation des projets culturels ? Quels dispositifs mettre en place ?

- ✓ *La question du financement rejoint celle de la pérennisation*. Il existe une réelle difficulté à obtenir des fonds européens mais également des financements arabes dans le domaine culturel. La désignation d'un « *seuil minimal* » du budget national alloué à la culture est à questionner. Mais aussi, l'affectation de cette allocation aux diverses formes d'expression artistique et créative et aux différents secteurs, officiel et indépendant. Se pose également la question des sources de financement, des partenariats stratégiques avec des organisations du secteur privé (mécénat). Mais aussi, celle de la forme ou organisation institutionnelle de financement la plus adéquate.

- ✓ *La question de la mise en réseau et de la coopération entre opérateurs culturels*devient alors essentielle.Le nouveau contexte méditerranéen entraîne, également, une ré-articulation des programmes de coopération culturelle entre les différents niveaux de décision, du "local" au "transnational" et, de nouvelles formes de structures/activités culturelles innovantes. La création de clusters naissants (nouvelle priorité en matière de politique culturelle) par exemple, renvoie à la nécessité de programmes de coopération « *transversaux* ». Quel dispositifs envisager pour favoriser la coopération, le réseautage et les échanges d'expertise entre les organismes et acteurs culturels aux niveaux local et régional (via le cyberespace, l'édition de bulletins périodiques, etc.), mais aussi, avec les autres secteurs comme l'éducation, les droits humains et les médias, etc. ?

Conclusions

1/ Le changement politique, les premières élections libres, l'élaboration d'une Constitution sont des éléments marquants et décisifs pour les pays méditerranéens du Sud qui ont entamé une transition démocratique. Mais, se traduisent-ils par des changements dans ce que furent les causes principales des révoltes: l'accès à l'emploi, les demandes en termes de dignité, de respect humain et de dialogue, de meilleure répartition des revenus, d'équilibres entre les régions .... Il semblerait que, malgré les changements de régime politique, les éléments structurants de l'ancien régime sont encore largement en place et reproduisent des comportements de prédations, de favoritisme, de clientélisme.

Les transformations en cours dans le monde arabe et notamment en Tunisie se jouent sur les valeurs mais aussi sur la définition d'un nouveau projet de société qui reposerait sur l'affirmation de l'individu libre qui avec les autres individus construit un ordre social sur la base d'un socle partagé de valeurs humanistes et un système politique représentatif et démocratique rendant compte de ses actions et soumis à la sanction des votes et de l'alternance.

2/

Encadré 2 : Extraits du Manifeste pour la Culture en Méditerranée[6] (Conseil culturel de l'Union pour la Méditerranée) - Vers un triptyque profond et durable : culture, développement territorial et démocratie

- ✓ La culture ouvre le champ des possibles, au-delà même de l'économique et du politique, et d'autant plus lorsque le politique est en panne.
- ✓ Investir dans la culture, c'est aussi investir dans la démocratie. Ainsi, le dynamisme créatif et culturel est intimement lié au respect des libertés publiques, et y contribue. On le voit aujourd'hui, malgré le contexte, les artistes méditerranéens sont plus présents que jamais : la résistance et la résilience sont deux aspects fondamentaux du monde culturel. « *Occuper le terrain c'est le labourer, l'ensemencer* » (Meriem Bouderbala, artiste tunisienne).
- ✓ La Méditerranée est riche d'un patrimoine matériel et immatériel incomparable, atout inestimable pour son dynamisme économique, qui doit être davantage valorisé. Investir dans la culture, c'est aussi investir dans le développement des territoires ; Ses retombées en termes économiques mais aussi symboliques sont plus puissantes que n'importe quel autre type d'investissement. La culture est une industrie indispensable à l'heure où l'économie de la connaissance prend une place de plus en plus importante.
- ✓ Le manque d'institutions culturelles, de communication et de documentations sont autant d'obstacles à notre connaissance des uns et des autres. Ainsi, il est nécessaire de poursuivre toutes les démarches et les initiatives destinées à instaurer des institutions de culture et un éveil artistique profond et durable.

La crise que nous vivons est une crise de civilisation. C'est pour Edgar Morin : « *le socle même de ses valeurs et croyances qui vacille sur ses fondations. Car l'Occident a trop longtemps voulu séparer, compartimenter et diviser les sciences et les disciplines comme les problèmes économiques et sociaux. Seule une pensée politique capable de relier, de « tisser ensemble ce qui est séparé », sera capable d'être à la hauteur de l'ère planétaire (Edgar Morin, « Du progrès au pacte social, les pistes pour sortir de la crise de civilisation* » Le Monde, 04-05-2012.)

[6] L'objectif est d'interpeller les décideurs politiques et l'opinion publique sur l'importance et les enjeux de l'émergence d'une culture méditerranéenne qui se caractérise par une certaine unité dans la diversité. L'idée de ce manifeste est d'aider à promouvoir la production artistique et la culture comme moteur de développement et comme facteur de dialogue et de paix en Méditerranée. Il a mobilisé un collectif d'artistes et d'acteurs du champ culturel méditerranéen qui ont pu livrer leurs réflexions, leurs expériences et leur engagement méditerranéen afin que le développement culturel soit un enjeu déterminant pour l'avenir de la région et pour le modèle de coopération euro-méditerranéenne de demain.

Références

Aristote, Politique, texte grec et traduction française par J. Aubonnet, Paris, Les Belles Lettres, 5 vol., 1960-1989.

B. Anderson, (1991), Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism.

W.J. Baumol, W.G. Bowen, (1966), *Performing Arts. The Economic Dilemma*, 20th Century Fund, N.Y.C.

H. Bazin, (2013), « Comment permettre aux acteurs culturels et sociaux de mieux travailler ensemble – Présentation d'une plateforme de travail coopératif et de mutualisation d'outils », Communication lors des *Assises Professionnelles du Dialogue Culturel et Social*, Union Régionale Cultures du Cœur PACA, Marseille 14 novembre 2013.

H. Béji, (2008), Le malentendu culturel, Intercultural Dialogue between Europe and the Mediterranean, Quaderns de la Mediterrània n°10, IEMed, pp. 123-125, Barcelona, 407 p.

L. Benito (2001), *Les Festivals en France, marchés, enjeux et alchimie,* coll. Gestion de la culture, éd. l'Harmattan, Paris.

N. Bobbio, (1984 ; 1991 édition augmentée), *Il futuro della democrazia. Una difesa delle regole del gioco*, ed. Einaudi, Torino.

F. Braudel, (1990), La Méditerranée et le monde méditerranéen à l'époque de Philippe II, tome 1, A. Colin.

C. Castoriadis, (2010), *Démocratie et relativisme, Débat avec le MAUSS*, publication posthume, éditions Mille et une nuits, 142 p.

C. Castoriadis, (2008), *La cité et les lois, Ce qui fait la Grèce, tome 2*, in Enrique Escobar, Myrto Gondicas, Pascal Vernay (eds), coll. La couleur des idées, éditions Seuil.

V. Champeil-Desplats, (2006), « Bobbio et les droits de l'homme » in Paolo Comanducci e Riccardo Guastini - G. Giappichelli (eds),Dossier « N. Bobbio », pp. 171-181, rivista *Analisi et diritto, ricerche di giurisprudenza analitica*, Torino.

M. Chebel, (2012), « *Regard de Malek Chebel sur la place de l'islam au Moyen-Orient et en Europe* », Moyen-Orient, n°13, janvier-mars.

N. Chomsky, E.S. Herman, (2003), *La Fabrique de l'opinion publique, La politique économique des médias américains*, éditions Serpent à plumes, 330 p.

R.H. Coase (1960), The Problem of Social Cost, *Journal of Law and Economics 3*, p.1-44, University of Chicago Press.

Y. Courbage et E. Todd, (2007), Le rendez-vous des civilisations, Seuil, coll. « La république des idées », 159 p.

E. Ethis (sous. la dir. de) (2002), *Avignon, le public réinventé. Le Festival sous le regard des sciences sociales*, coll. Questions de culture, éd. La documentation Française, D.E.P.S.

D. Gaxie, (2013), « Démocratie », Encyclopaedia Universalis [en ligne], consulté le 27 novembre 2013. URL : http://www.universalis-edu.com/encyclopaedie/démocratie/

D. Gaxie, (2003), *La Démocratie représentative*, éd. Montchrestien, 4e édition

L. Gille, W. Hammaoui et P. Musso, (2011), « *La confiance dans la société numérique méditerranéenne – Vers un espace .med* », IPEMED Palimpsestes, n°7, juillet.

M. Guidère, (2011), Le choc des révolutions arabes, Autrement.

X. Greffe, (2002), *Arts et artistes au miroir de l'économie*, Economica, Paris.

J. Heilbrun, C.M. Gray, (2001), *The Economics of Art and Culture*, 2d edition, University Press, Cambridge.

S. Hernandez, E. Soldo, (2011) « Impacts sociaux et citoyens de l'action culturelle territoriale : l'évaluation de la saison Picasso-Aix 2009 », in A. Sedjari, *Cultures et culture : un défi pour les droits de l'Homme*, pp. 323-350-GRET, l'Harmattan, Rabat, 455 pages.

S.P. Huntington, (1996),Le choc des civilisations, Odile Jacob.

IPEMED, (2011), « La confiance dans la société numérique méditerranéenne – vers un espace .med », Palimpsestes, n° 7, juillet.

H. Kelsen, (1962 - 2ème éd.), *Théorie pure du droit*, 2e édition traduite par Charles Eisenmann, Dalloz, Paris.

H. Kelsen, (2004 – rééd.), *La démocratie. Sa nature - sa valeur*, réimpression de la 2ème édition de 1932, Dalloz, Paris.

J.-M. Kosianski, E. Soldo, (2013), « Les Entreprises de métiers d'art : Un potentiel créatif et de développement territorial. Vers une approche « méso-territoriale » des problématiques de créativité : l'organisation créative ancrée dans son milieu », *Cultures pour le changement, changements par la culture, Sixième Dialogue Euro Méditerranéen de Management Public*, EGPA, ENA, IMPGT, 7-9 octobre 2013, Marseille, France.

M.A. Krassa, R. Bresler, and J. Karlesky, (2013), *American Democracy: From founding theories through modern practices*, Los Angeles: VBT.

F. Liot, (2011), *Projets culturels et participation citoyenne. Le rôle de la médiation et de l'animation en question*, coll. Animation et Territoires, éd. L'Harmattan, 221 p.

F. Lucchini, (2002), *La culture au service des Villes*, Economica, Paris.

B. Meyronin (2010), « Etat des lieux des relations entre vie culturelle des villes et leur rayonnement », dans Berneman C. et Meyronin B (dir.), *Culture et attractivité des territoires : où en sommes-nous ?*, pp. 25-50, éditions L'Harmattan, Paris.

T.G. Moore (1968), *The Economics of the American Theater,* p. 117, Durham, N.C.: Duke University Press.

E. Morin, « *Du progrès au pacte social, les pistes pour sortir de la crise de civilisation* » Le Monde, 04-05-2012.

E. Moustier, E. Soldo, C. Arnaud, R. Fouchet, (2013), « Des projets culturels et créatifs au service de l'innovation et de l'attractivité des territoires », *Cultures pour le changement, changements par la culture*, Sixième Dialogue Euro Méditerranéen de Management Public, EGPA, ENA, IMPGT, 7-9 octobre 2013, Marseille, France.

R. Oldenburg, (1999), *The Great Good Place: Cafes, Coffee Shops, Bookstores, Bars, Hair Salons, and Other Hangouts at the Heart of a Community*, Marlowe and Co editors, 368 p.

S. Pouessel, (2013), « *La culture comme acteur de la transition en Tunisie* », Moyen-Orient, n° 19, juillet-septembre.

J. Rancière, (2005), La Haine de la démocratie, Paris, La Fabrique éditions, 108 pages.

P. Ricoeur, (1998), Du texte à l'action, coll. Points essais, éd. Seuil, 452 p.

P. Ricoeur, (1996), Soi-même comme un autre, coll. Points essais, éd. Seuil, 424 p.

C. Saint-Prot, (2012), « *Islam et démocratie – deux concepts compatibles* », Moyen-Orient n° 13, janvier-mars.

M. Severo and E. Zuolo, (2012), Egyptian e-Diaspora: Migrant Websites without a Network?, FMSH.

E. Soldo, O. Keramidas, C. Arnaud, (2012), « Les impacts durables de la mise en œuvre d'un événement culturel pour le territoire et ses parties prenantes. Le cas de la saison culturelle « Picasso-Aix 2009 » sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix », in Y. Lazzeri, E. Moustier (Dir), *Vulnérabilité, équité et créativité en Méditerranée*, pp. 149-165, Presses Universitaires de Prov

ence et Presses Universitaires d'Aix-Marseille, 263 p.

E. Soldo, E. Moustier, (2010) « La coopération décentralisée : un élan pour le développement culturel durable dans l'espace euro-méditerranéen », in *Développement Durable et Territoires, vol. 1, n°1*, Dossier « coopération décentralisée ».

Soldo E., (2007), *L'évaluation stratégique des politiques culturelles : une approche financière et par les pratiques*, sous la direction de R. Fouchet et G. Benhayoun, soutenue publiquement à l'IMPGT, Université Paul Cézanne d'Aix-en-Provence, 17 novembre.

G. Tanzarella (2012), « La liberté d'expression, pilier d'une société démocratique », Communication lors du congrès *Les moyens de communication et la liberté d'expression dans la transition démocratique*, IEMed et Société Civile Euromed, Barcelone, 30 novemre-1er décembre.

A. De Tocqueville, *De La Démocratie En Amérique (Volume II)*, 1840.

UNESCO, « Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles », *Conférence mondiale sur les politiques culturelles*, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.